

BTS OPTICIEN(NE) LUNETIER(IÈRE)



Formation certifiante

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Obtenir le diplôme ou certification
- Acquérir l'obtention du diplôme et/ou les compétences nécessaires à l'exercice du métier visé
- Poursuivre ses études et/ou s'insérer dans un emploi durable

L'objectif du BTS opticien(ne) lunetier(ière) est de former des professionnels de la vue qui sauront réaliser des équipements optiques, ajuster la monture sur le porteur, vérifier la vue et lui apporter des conseils personnalisés quant aux choix des verres et de la monture.

L'opticien(ne) a également les compétences pour gérer son magasin d'un point de vue financier et commercial.

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu du programme ci-dessous répond aux objectifs opérationnels évalués dans le cadre de la préparation du diplôme ou de la certification, conformément au référentiel en cours de validité.

Enseignements professionnels

- Optique géométrique et physique
- Étude technique des systèmes optiques
- Analyse de la vision
- Examen de vue et prises de mesures et adaptation
- Contrôle d'équipement et réalisation technique
- Activité en milieu professionnel

Enseignements généraux

- Français
- LV1
- Communication
- Gestion
- Mathématiques

Immersion professionnelle

Les apprenti(e)s bénéficient d'une immersion professionnelle en entreprise, intégrée dans le programme de formation.

NIVEAU D'ENTRÉE EN FORMATION

- Niveau IV (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique)

DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Délais :

La date théorique du début de formation est fixée en septembre.

Possibilité d'intégration en cours d'année, selon le parcours du candidat.

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être

Durée (variable selon le type de contrat)

1350 heures en centre

35 heures en entreprise /semaine

Public

Tout public

Code RNCP : 38360

Certificateur : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Date d'enregistrement de la certification :

Du 25/09/1997 au 31/12/2028

NSF :331

ROME : J1405

Formacode :43486

Prix TTC

0.00 €

Le prix de la formation correspond au coût contrat du référentiel France Compétences. Aucun reste à charge de frais pédagogiques pour l'entreprise et l'apprenti. Pour les apprentis du secteur public des coll. territoriales, financement selon barème CNFPT

Financements

Ouvert en contrat d'apprentissage

Dates et lieux

du 01 septembre 2025 au 27 août 2027



Lycée Camille Claudel
10 Rue Albert Camus
41000 Blois



Sylvain TROY
ddfpt.41c-claudel@ac-orleans-tours.fr
0254526020

postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Modalités :

L'apprentissage est accessible aux jeunes de plus de 15 ans ayant terminé le cycle collège et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat.

Plus d'informations sur les conditions spécifiques d'accès à l'apprentissage :

<https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2325>

CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET PRÉ-REQUIS

Délais : La date théorique du début de formation est fixée en septembre.

Possibilité d'intégration en cours d'année, selon le parcours du candidat.

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail). Modalités : L'apprentissage est accessible aux jeunes de plus de 15 ans ayant terminé le cycle collège et de moins de 30 ans (29 ans révolus) à la date de conclusion du contrat. Plus d'informations sur les conditions spécifiques d'accès à l'apprentissage :

<https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2325>

SITUATION DE HANDICAP

Besoin d'un aménagement personnalisé lié à un handicap ? [Contactez notre cellule handicap](#)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Modalités d'évaluation :

Contrôles en cours de formation (CCF) et/ou épreuves ponctuelles écrites et orales

Certification :

Brevet de technicien supérieur, délivré par le Ministère de l'Éducation nationale, Inscrit au RNCP

Relevé d'acquis

NIVEAU À LA SORTIE DE FORMATION

- Niveau III (BTS, DUT)



Taux d'insertion
87 %



Taux de réussite
83 %



Taux de satisfaction
82 %

PERSPECTIVES MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

Le/la titulaire du BTS Opticien-lunetier peut exercer son activité dans différents types d'entreprises : PME, multinationale, établissement de soins, service de Santé des Armées, ...

Type d'emplois accessibles :

- opticien(ne) responsable travaillant seul ou avec des employés, qui doit être compétent dans l'ensemble des techniques utilisées dans son métier ;

- opticien(ne) responsable d'un rayon optique d'une entreprise ;

Pour en savoir plus, voir la fiche [France Compétences](#)

ÉQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS

Le BTS a pour objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'étude est envisageable en licence professionnelle métiers de l'optique ou optique professionnelle, en classe préparatoire aux grandes écoles ou dans certaines écoles d'ingénieur.

Exemple(s) de formation(s) :

- [Licence pro mention optique professionnelle](#)

Pour en savoir plus, voir la fiche [Onisep](#)